

REUNION DU 27 JANVIER 2009

L'An Deux Mille Neuf, Vingt Sept Janvier,

Sur convocation du 20 janvier 2009, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 27 janvier 2009 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS :MMES ET MM EYRAUD, SORLUT, MENADIER, ROUSSEAU, GALINET, CHARLES (arrivé à 18h30), POITOU, LANDE, ROUMEGOUS (*arrivée à 18h25*), GORET, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS.

ABSENTS REPRESENTES :

M GERMAIN Raphaël (représenté par Monsieur le Maire)
M ROUMILHAC Gérard (représenté par Madame GUEGAND)
M BOUYER Patrick (représenté par Monsieur SORLUT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame CAZAJOUS Geneviève

Monsieur le Maire propose de rajouter deux questions à l'ordre du jour à savoir :

Acquisition d'un terrain situé à proximité du camping municipal
Modification du tableau des effectifs pour la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal se prononce favorable, à l'unanimité, pour que ces questions soient ajoutées à l'ordre du jour.

18 H 25 arrivée de Mme ROUMEGOUS Caroline

Le compte rendu du Conseil Municipal du mardi 9 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Madame CAZAJOUS demande à Monsieur le Maire pour quelle raison, dans le compte rendu paru dans le littoral, les décisions du maire, notamment celle concernant l'emprunt pour le financement du Sémaphore (800 000 €) ne sont pas mentionnées.

Monsieur le Maire répond que ce résumé succinct ne reprend que les éléments délibérés et les sujets utiles à l'information des habitants. Par contre, le compte-rendu complet est affiché en mairie et mis en ligne sur le site Internet de la commune.

18 H 30 arrivée de M CHARLES Laurent

1 – Organisation d'une étape du mondial billes 2009 sur la commune de Bourcefranc – Le Chapus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mondial billes aura lieu le 4 août 2009. Le bureau municipal propose que cette année la manifestation ait lieu sur la place de la mairie. L'ensemble des élus est invité à participer à cette journée.

Monsieur le Maire précise que la finale se déroulera cette année à Royan.

Le coût de cette manifestation est de 1 350 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

APPROUVE l'organisation d'une étape du mondial billes 2009 sur la commune de Bourcefranc – Le Chapus pour un montant de 1 350 € HT.

VOTE : Pour 21

2 – Avance de subvention au CCAS.

Monsieur le Maire explique que le budget du CCAS nécessite le versement d'une avance de subvention. Il précise que suite au transfert de gestion de la maison de retraite, le budget CCAS a supporté sur l'année 2008 les salaires de 2 agents.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

APPROUVE le versement d'une avance de subvention de 15 000 € du budget de la commune au budget du CCAS.

VOTE : Pour 21

3 – Montant du loyer du logement du 18 Rue Aristide Briand.

Monsieur le Maire explique que le logement du 18 rue Aristide Briand est désormais occupé par Madame TILMANT, suite au sinistre de son logement. Il convient donc que le Conseil Municipal arrête le montant du loyer de cet appartement.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

DECIDE de fixer le montant du loyer mensuel à 450 € et la caution, conformément au cadre légal, est arrêtée à un mois de loyer.

Monsieur le Maire ajoute que le CCAS, suite à l'incendie de la maison de Mme TILMANT, a organisé une collecte de vêtements, d'électroménager et de mobilier.

Le lycée de la mer a fait don de 4 lits et nombre de personnes ont donné des vêtements et d'autres biens utiles. Le CCAS a fait le plein du réfrigérateur et a acheté les biens de première nécessité comme les produits d'hygiène et ménagers.

Monsieur le Maire indique que les enfants de Mme MOREAU locataire d'un logement communal ont hâté le déménagement de celui-ci, suite à son départ en maison de retraite. De ce fait Mme TILMANT et ses enfants ont pu être relogés dans la semaine qui a suivi le sinistre.

Le Lions-club a offert un réfrigérateur congélateur ainsi qu'un micro-ondes. Par ailleurs, il faut savoir que les enfants de Mme Moreau, qui occupait jusqu'alors le logement, ont laissé des meubles.

Monsieur le Maire en profite pour remercier l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées avec la plus grande célérité pour aider cette famille dans le besoin. D'ailleurs Mme EYRAUD fait savoir que Mme TILMANT remercie la municipalité et l'ensemble des personnes qui lui ont apporté de l'aide en cette épreuve.

VOTE : Pour 21

4 – Modification du montant des vacances funéraires

Monsieur le Maire indique que la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire impose aux collectivités de modifier le montant des vacances funéraires.

Aujourd'hui, sur notre commune le montant est de 11 €. Or la loi impose un montant entre 20 € et 25 €.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

FIXE le montant des vacations funéraires perçues par les agents de la police municipale, à 20 €.

VOTE : Pour 21

5 – Reconduction des titres Ticket Restaurant pour l'année 2009

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite reconduire pour l'année 2009 la mise en place pour l'ensemble du personnel communal des titres ticket restaurant. La valeur faciale pourrait être fixée à 4 € et cela à compter du 1^{er} avril 2009. Il indique que 50 % du coût est pris en charge par la Commune. Le fait de passer de 3€ à 4 € représente une augmentation du coût annuel pour la collectivité d'environ 4 000€. Le montant estimé de la part payée par la mairie serait pour 2009 d'environ 15 000 €.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

Décide de reconduire pour l'année 2009 l'attribution des titres restaurant au profit exclusif du personnel des services de la Commune pour un montant de 4 € par ticket restaurant,

D'inscrire cette dépense sur l'exercice budgétaire 2009,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec cet organisme et accomplir les formalités annexes à sa mise en place.

VOTE : Pour 20
Abstention : 1 (Monsieur CHARLES Laurent)

6 – Reversement de la quote-part du montant global des titres Ticket Restaurant perdus ou périmés.

Monsieur le Maire informe le Conseil que chaque année Accord Services reverse à ses adhérents la quote part des titres ticket restaurant perdus ou périmés au niveau national. Aussi, la commune de Bourcefranc – Le Chapus peut encaisser la somme de 137 € au titre de cette quote part.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser la quote part des titres ticket restaurant pour un montant de 137 €.

VOTE : Pour 21

7 - Rapport d'activités 2007 de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et du service d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,
Vu le rapport d'activité

APPROUVE le rapport d'activité de la Communauté de Communes en ce qui concerne les actions menées dans l'année 2007

VOTE : Pour 21

8 – Acquisition d’un terrain situé à proximité du camping municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur du terrain cadastré E878 situé à proximité du camping. Pour l’acquisition de ce terrain d’une surface de 770 m², Monsieur le Maire suggère de faire une proposition dans la limite de 10% du prix estimé par les domaines.

Le Conseil Municipal, entendu l’exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à proposer à Mme GOELO Marguerite, le prix de 4 800 €.

DIT que les frais d’acte seront à la charge de la commune.

VOTE : Pour 21

9 - Modification du tableau des effectifs pour la création d’un poste d’adjoint technique de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire informe les élus sur l’utilité de créer un poste d’adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2009. Ce poste permettra la promotion d’un agent titulaire qui a réussi le concours d’adjoint technique de 1^{ère} classe et qui démontre de grandes qualités professionnelles.

Le Conseil Municipal, entendu l’exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs et à créer un poste d’adjoint technique de première classe à compter du 1^{er} mars 2009.

Commune de Bourcefranc-Le Chapus Annexe de la délibération du 27 Janvier 2009

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 03 2009			
Titulaire	EFFECTIFS	TNC	POURVUS
Service Administratif			
Directeur Général des Services	1		1
Attaché (<i>Détachement DGS</i>)	1		0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2		2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	5	2	5
Service Technique			
Technicien Supérieur	1		1
Agent de maîtrise	2	1	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1		1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	16	1	16
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2		2
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	1		1
Agent spécialisé des écoles maternelles 2 ^{ème} classe	1		1
Police Municipale			
Brigadier	1		1
Chef de service	1		1
Non Titulaires			
Contrat avenir	1		1
Contrat d’accompagnement à l’emploi	1	2	1
TOTAL	38		36

VOTE : Pour 21

10 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe les élus que le mardi 3 février 2009 à 11 h 00, les élus du Conseil Municipal sont invités à se présenter devant la mairie afin de participer à une visite du chantier du Sémaphore. Les élus intéressés sont invités à se faire connaître dès que possible.

Une dizaine d'élus présents participera à la visite du chantier. Monsieur le Maire informera Monsieur AUDOUIN afin que les dispositions nécessaires soient prises.

Monsieur le Maire informe les élus que le Plan Local d'Urbanisme sera proposé au vote lors du prochain Conseil Municipal. Une présentation du PLU sera faite aux élus par le cabinet CREHAM dans le courant du mois de février.

Comme convenu lors du dernier Conseil Municipal, les élus se sont vus remettre une documentation éditée par le Syndicat des Eaux sur la Participation pour Raccordement à l'Egoût.

Il a également été remis aux élus une documentation sur les règles de location des salles communales.

Monsieur le Maire informe les élus que le recensement de la population 2008 a arrêté la population totale à 3 384 habitants. Il faut savoir que cette population est celle estimée à la date du 1^{er} janvier 2006. En effet, l'INSEE, dans son calcul, met en place un décalage dans le temps afin de lisser l'impact des variations de la population sur les dotations de l'Etat. La population réellement recensée sera officielle en janvier 2011.

Monsieur le Maire présente succinctement le projet de réforme de la fonction publique territoriale et notamment les modifications prévues dans la répartition des compétences et des structures. Il semble qu'une réforme des modes de scrutins soit également à l'ordre du jour.

Mme CAZAJOUS demande à Monsieur le Maire quel est le montant des redevances camping-cars.

Monsieur MENADIER, Adjoint au tourisme, indique que cela se situe pour 2008 aux alentours de 3 000 €. Monsieur le Maire propose que les montants exacts soient transmis à Mme CAZAJOUS.

M GALINET demande si les pêcheurs respectent la règle en matière de dépôt de dragues et de cadres à pibales.

M SORLUT dit que des cadres à pibales ou des dragues sont bien présents sur le port au-delà de la période autorisée. Il demande à ce sujet à être reçu par Monsieur le Maire avec Monsieur BERBUDEAU afin de faire le point. Il rappelle également que l' élu responsable de l'intérieur du port est Monsieur BERBUDEAU.

M ROUSSEAU Etienne dit que suite à l'intervention de Mme CAZAJOUS lors du dernier Conseil, il est allé voir Impasse Gambetta. Selon lui, la nécessité d'installer un miroir à ce carrefour ne semble pas évidente.

M CHARLES fait part de ses doutes quant à la justification d'une telle installation.

M ROUSSEAU Etienne propose que le riverain qui se plaint, achète un miroir et obtienne l'accord pour son installation. Les services techniques iront le mettre en place.

MME ROUMEGOUS soulève le problème du recyclage des poches ostréicoles en plastique.

Monsieur le Maire dit que c'est à la profession et notamment à la section conchylicole de mettre en place une filière de traitement de ces poches plastiques. Il faut savoir également qu'il y a, en terme de traitement des ordures ménagères, un problème de compétence. La commune ne peut en aucun cas organiser une telle collecte.

M CHARLES indique que chaque profession doit s'organiser pour le traitement de ses propres déchets. Ces le cas dans les différentes branches du bâtiment.

M GALINET confirme que de traitement des déchets professionnels doit être organisé par secteur d'activité.

Monsieur le Maire ajoute que le même problème existe avec les coquilles de moules.

Mme EYRAUD dit qu'en ce qui concerne les cabinets médicaux, chaque médecin doit payer pour le retraitement de ses déchets. Elle précise que cela lui coûte environ 245 € par an. Elle s'étonne que l'on puisse demander à la commune d'organiser cette collecte alors que c'est à la section régionale de trouver la solution.

Monsieur le Maire propose de relancer la section régionale conchylicole à ce sujet, car cela lui semble être un problème important auquel il faut apporter une réponse.

M MENADIER intervient pour informer les élus sur le repas des anciens. La date arrêtée sera le dimanche 1^{er} mars. Il invite les élus à se présenter à partir de 9 h 30 afin d'ouvrir les huîtres. Ensuite il faut que les élus se mobilisent pour le service. Enfin il donne lecture du menu qui a été retenu.

M MENADIER propose de parler du problème des remblaiements de terrains à la prochaine commission voirie.